

Décision

Générale

colonial

Décision n° 409 MUTATIONS

n° 409

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 novembre 1914

Numéro JO
n° 217 du 30/11/1914

Date du numéro
30 novembre 1914

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudent Guyomarch a été chargé du service de l'armement de la Colonie en remplacement de M. le Sous-Lieutenant Lagaillarde rapatrié, avec droit, en cette qualité, à l'indemnité prévue par l'arrêté du 30 Septembre 1912, à compter du 1er Octobre 1914 date de sa prise de service.